

SYNTHÈSE – Première Ovation – Arts numériques

Conditions générales		
<ul style="list-style-type: none"> • Les demandeurs doivent être citoyens ou résidents permanents du Canada, être âgés de 18 à 35 ans et résider à Québec ou à Wendake. Dans le cas d'un collectif, la majorité des membres doit être âgée entre 18 et 35 ans et résider à Québec ou Wendake. Le collectif, dont l'adresse est à Québec, doit avoir moins de trois ans d'existence ou avoir moins de trois productions à son actif. • Un même projet ne peut être soutenu à la fois par Première Ovation et par l'Entente de développement culturel de la Ville de Québec et du ministère de la Culture et des Communications. 		
Mesures	Modalités	Conditions spécifiques
1. Fonds de perfectionnement	<ul style="list-style-type: none"> • 75 % des frais admissibles • Maximum : 750 \$ • Dates de dépôt : 15 mars et 15 octobre • Les formations et les cours donnés en contexte scolaire (cégep, université, etc.) ne sont pas admissibles. • Un artiste en arts numériques ne peut présenter plus de deux demandes par année (janvier à décembre). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds de perfectionnement donne la possibilité aux artistes de la relève d'obtenir une aide financière pour accéder à des formations ou à des ressources pertinentes à leur développement professionnel : coaching, mentorat, formation, classes de maître, rencontres professionnelles, perfectionnement, etc.
2. Bourse de projet	<ul style="list-style-type: none"> • 80 % des coûts du projet • Maximum : 10 000 \$ • Dates de dépôt : 15 mars et 15 octobre 	<ul style="list-style-type: none"> • Cette bourse vise à soutenir la réalisation d'un projet numérique à l'étape de la création, de la production et de la diffusion au Québec ou à l'extérieur du Québec. Seront privilégiés les projets liés à une présentation publique confirmée dans un contexte professionnel.

RENSEIGNEMENTS :

Stéphane Caron

Communications et programmes, Recto-Verso

418 524-7553 poste 6

stephane.caron@mmrectoverso.org